

# Groupe de travail 3 : Contrôle de l'UE et questions sanitaires, règles en matière de protection des consommateurs

### Projet d'ordre du jour

Mardi 30 janvier 2024 (10h00 - 13h30 CET)

Copa Cogeca (Salle de réunion A), Rue de Trèves 61, 1040 Bruxelles

Interprétation en EN, ES, FR

10h00 Mot de bienvenue du président, Benoît Thomassen

10h05 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (30.11.23)

#### 10h10 Points d'action

• Etat des lieux des points d'action de la dernière réunion - informations

#### 10h15 Fraude alimentaire

- Présentation des initiatives récentes, y compris le rapport de synthèse sur la lutte contre les pratiques frauduleuses dans la chaîne agroalimentaire et les orientations sur la lutte contre les pratiques frauduleuses et trompeuses, par un représentant de la Commission (à confirmer)
- Échange de vues

# 10h45 Trajectoire de transition vers un écosystème agroalimentaire plus résilient, durable et numérique

- Présentation sur la co-création d'un parcours de transition par un représentant de la Commission (à confirmer)
- Échange de vues

#### 11h30 Pause

#### 11h45 Campagnes de sensibilisation

- Examen d'un projet de conseil actualisé sur la campagne « Goûtez l'océan » et d'autres campagnes potentielles de sensibilisation aux produits de la pêche et de l'aquaculture dans l'UE
- Voie à suivre

#### 12h30 Gaspillage alimentaire

- Examen du projet d'avis sur les objectifs au niveau de l'UE en matière de réduction du gaspillage alimentaire et les bonnes pratiques sur le marché de la pêche et de l'aquaculture
- Voie à suivre















### 13h15 Information pour le consommateur

- Mise à jour sur la mise en place d'un groupe de réflexion conjoint MAC/AAC sur l'information des consommateurs dans le secteur de l'HoReCa par Pedro Reis Santos, Secrétaire général
- Voie à suivre

13h20 Divers

13h25 Résumé des mesures à prendre

13h30 Fin de la réunion

















## Version annotée

Туре	Article	Arrière-plan	But	Documents
Information	Fraude alimentaire	Le 30 mars 2023, la Commission européenne a publié un rapport technique sur la lutte contre les pratiques frauduleuses et trompeuses dans la chaîne agroalimentaire. Plus tard dans l'année, la Commission européenne a publié un rapport de synthèse sur les dispositions nationales de lutte contre la fraude alimentaire.	Présentation et échange avec le représentant de COM sur les récentes initiatives de lutte contre les pratiques frauduleuses dans la chaîne	- <u>Rapport technique</u> - <u>Rapport de synthèse</u>
Information	Parcours de transition	Dans le cadre d'une mise à jour de la stratégie industrielle de l'UE, la Commission européenne a décidé de co-créer une « voie de transition pour un écosystème agroalimentaire plus résilient, durable et numérique », qui s'inscrit dans le cadre d'un effort visant à accélérer les transitions verte et numérique de l'industrie de l'UE.	agroalimentaire.  Présentation et échange avec le représentant COM sur la co-création d'un parcours de transition.	- <u>Consultation</u>
Considération	Campagnes de sensibilisation	Lors de la réunion du 20 septembre 2023, les représentants de la DG MARE ont fait une présentation sur le lancement de la troisième saison de la campagne « Taste the Ocean ». Il a été convenu, à titre de point d'action, que le secrétariat ferait circuler un questionnaire auprès des membres sur les campagnes de sensibilisation existantes au niveau national ainsi que sur la collecte de suggestions pour d'autres campagnes potentielles au niveau de l'UE. Le questionnaire a été distribué du 27 octobre au 6 novembre 2023. Une première version préliminaire a été examinée lors de la réunion du 30 novembre 2023.	Examen d'un projet d'avis actualisé sur la campagne « Taste the Ocean » et d'autres campagnes potentielles de sensibilisation aux produits de la pêche et de l'aquaculture dans l'UE.	- Goûtez à l'océan - Projet d'avis (par e-mail / Espace membres)
Considération	Gaspillage alimentaire	Dans le cadre de la stratégie « De la ferme à la table », la Commission s'est engagée à proposer des objectifs juridiquement contraignants au niveau de l'UE en matière de	Examen du projet d'avis sur la proposition législative relative aux objectifs de	<ul><li>- Page d'information</li><li>- Communiqué de presse</li><li>- Conseils MAC</li></ul>



		réduction du gaspillage alimentaire. Le 30 mars 2022, le MAC	l'UE en matière de	- Projet d'avis (par e-mail
		a adopté un avis sur le sujet. En juillet 2023, la Commission a	réduction du gaspillage	/ Espace membres)
		publié la proposition de directive. En vertu de la proposition,	alimentaire et aux bonnes	
		les États membres doivent réduire le gaspillage alimentaire,	pratiques sur le marché de	
		d'ici à la fin de 2030, de 10 % dans la transformation et la	la pêche et de	
		fabrication, et de 30 % (par habitant) conjointement dans le	l'aquaculture.	
		commerce de détail et la consommation (restaurants,		
		services alimentaires et ménages). Lors de la réunion du 30		
		novembre 2023, il a été convenu, à titre de point d'action,		
		que le Secrétariat diffuserait un questionnaire sur la		
		proposition législative ainsi que de recueillir des exemples de		
		bonnes pratiques et de solutions. Un questionnaire a été		
		distribué du 3 au 15 janvier 2024.		
Information	Information pour le	En mars 2021, le Conseil consultatif de l'aquaculture a	Mise à jour du Secrétaire	- Recommandation du
	consommateur	adopté une recommandation sur l'information des	général sur la création d'un	CCA
		consommateurs, qui exhorte la Commission à renforcer une	groupe de réflexion	- Termes de référence
		information adéquate et fiable des consommateurs dans le	conjoint MAC/AAC sur	(par e-mail / Espace
		secteur HORECA. Lors de la réunion du Groupe de travail 3	l'information des	membres)
		des 24 et 25 octobre 2023, le Conseil consultatif de	consommateurs dans le	
		l'aquaculture a décidé de donner suite à sa recommandation	secteur de l'HoReCa.	
		avec les États membres, éventuellement en collaboration		
		avec le MAC. Lors de la réunion du 30 novembre 2023, le		
		groupe de travail a convenu de procéder à la mise en place		
		d'un groupe de discussion conjoint sur l'information des		
		consommateurs au niveau de l'HoReCa. Les projets de		
		mandat ont été distribués du 3 au 15 janvier 2024.		